



# Accueillir et accompagner des porteurs de projet

## Accompagner des créateurs : Postures et questionnements

**Objectif général** : Aborder la spécificité de l'accompagnement de personnes en situation de création de leur propre activité.

*Postures – Étapes – Modalités relationnelles – Questionnements – Temporalités*

### Programme

#### Clarifier la spécificité de l'accompagnement à la création d'activité

- Repérer les grandes étapes d'un processus de création
- Identifier les postures de base de l'accompagnement d'un créateur-trice
  - Place et rôle de chacun
  - Responsabilités : chacun les siennes
  - Rythme d'apprentissage et d'intégration des informations et des exigences
  - La diversité du langage et l'importance du vocabulaire
- Repérer les différentes temporalités à l'œuvre pour mieux les prendre en compte
- Mieux comprendre et appréhender les modalités relationnelles

#### Echanges d'expériences

Nous prendrons appui sur les expériences et les questions des participants pour aborder les aspects théoriques ou méthodologiques.

Nous terminerons la journée par un temps de synthèse, afin d'identifier des actions ou des comportements à expérimenter de manière très concrète, par chacun.

#### Date :

Lundi 22 juin 2020

#### Horaires :

De 9h30 à 17h30

#### Lieu :

Eymoutiers (ou proche)

#### Public :

Agriculteurs.rices (et autres éligibles Vivéa), salariés.ées...

#### Intervenants :

Dominique Sinner, accompagnatrice au changement professionnel

# Accueillir et accompagner des porteurs de projet

## Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

### Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



### Tarifs et prises en charge :

- **Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

- **L'adhésion 2020** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

*Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.*

## INSCRIPTIONS AVANT LE 16/06/2020

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

**contact@adearlimousin.com**

**05 87 50 41 03**